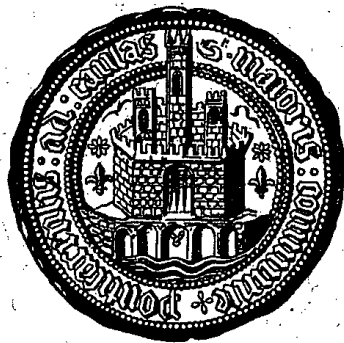


MÉMOIRES
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE
ET
ARCHÉOLOGIQUE
DE L'ARRONDISSEMENT
DE PONTOISE
ET
DU VEXIN

TOME XLV



PONTOISE
BUREAUX DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE
50, Rue Basse, 50

—
1936



Quelques Souvenirs Historiques sur Ableiges

Ableiges est une commune de 350 habitants environ, du canton de Marines, sur la ligne de Paris-Dieppe, desservie par la station voisine de Us. Son passé est très lointain : au hameau tout proche de *Boart*, on a mis au jour, il y a une quarantaine d'années, des sarcophages, des monnaies, des armes et des poteries de l'époque gallo-romaine (1). La puissante abbaye de Saint-Denis en eut la seigneurie dès la fin du VII^e siècle. Plus tard, Suger s'en occupa activement, et dans le cours des âges, divers personnages, qui appartiennent à l'histoire, jetèrent un certain lustre sur cette localité. Elle ne paraît pas cependant avoir été jusqu'ici l'objet d'une étude importante ; elle la mériterait à plus d'un titre.

Au XIV^e siècle, c'est *Jacques d'Ableiges* qui attire notre attention ; au XVII^e et jusqu'à la Révolution, c'est l'illustre famille des *Maupcou* ; mais qui racontera les hauts faits des chevaliers de *Dampont* et de *Boart* pendant le cours du moyen-âge ?

On se bornera, dans cette communication faite à la savante Société du Vexin, à rappeler le souvenir de *Jacques d'Ableiges* et celui de la famille dont le nom, indissolublement lié à celui d'Ableiges, est encore de nos jours synonyme de dévouement à l'Eglise et à la Patrie

I

JACQUES D'ABLEIGES

auteur du GRAND COUTUMIER DE FRANCE

Le nom de Jacques d'Ableiges, né vers 1340, a été révélé en 1880 à M. Léopold Delisle par un manuscrit du XV^e siècle, ayant appartenu au comte de Lichnowski, et acquis à cette époque pour la Bibliothèque

(1) Beaucoup de ces objets sont conservés au Musée Tavet, à Pontoise. (Grande salle du rez-de-chaussée).

Nationale par son savant directeur. L'importance exceptionnelle de ce manuscrit consiste dans la reproduction d'un recueil de jurisprudence du plus haut intérêt : les quatre livres du *Grand Coutumier de France*, dont l'auteur, jusqu'alors inconnu des savants, se nomme clairement, 1° dans une série de pièces qui y sont copiées — celles se rapportant aux années entre 1380 et 1391 — et 2° dans une Préface qui abonde en révélations précieuses (1). « C'est d'ailleurs, dit M. Léopold Delisle, un charmant morceau qui rappelle la bonhomie des meilleures pages du *Mesnaigier de Paris*. C'est une touchante épître adressée à ses quatre neveux restés au pays natal, remplie d'allusions faites à sa famille, à ses voyages, à sa carrière administrative. Il faut citer tout le passage, en conservant au vieux langage sa saveur primitive.

A mes très chiers et amez nepveux, Colin, Jehannin, Perrin et Robin d'Albeiges (2), Jacques d'Albeiges, vostre oncle nagaires bailly de Chartres, de Saint-Denis en France, et à présent bailly d'Evreux, salut. Pour ce que depuis X ou XII ans ou ença, j'ay eu souvent en mémoire et souvenance comment mon père, vostre ayeul, dont Dieux ait l'âme, avoit passé sa jeunesse en grand travail, et comment, par la joliveté de son couraige, il avoit eu grant peine de cheminer en divers pais, veoir des merveilles et des aventures de ce monde, sans l'essay desquelles pou de gens pevent venir en grant expérience ; et comment, depuis ce, c'est assavoir luy estant de l'aaige de L ans, je l'ay veu vivre en tel *meurté* et si grant *actrempance* (modération) que, entre tous ceulx de sa cognoissance, il a eu senon de grant pseudommie, loange de très paisible et amoureux *contenement*, et *los* d'avoir vescu raisonnablement et justement, sans faire tort ou grief à aucun, et de conseiller et appaisier les descors de tous ses congnoissans, et tellement avoir *finé* ses joiers que tous ceulx qui en celui temps l'avoient fréquenté ont plaint et pleuré sa fin et regretté sa vie, laquelle ilz l'eussent rachetée et racheteroient encores se faire se povoit ; et je aye depuis pensé à la vie de mon frère vostre père et à la *moye*, qui avons esté si jeunes, si *enfancibles* et si volaiges qu'il ne nous a *mie* semblé que toute chrétianté fust assez grande pour nostre errer, se nous eussions toujours eu finance et compaignie. Et quand nous avons erré et cheminé ce que nous avons peu, *ja soit* ce que Dieu mercy, il nous en soit au mieulx venu et que nous ayons servy de grans seigneurs et des plus grans du royaume de France après le roy (1), et eu grans prouffiz entour eulx et honorables estas et offices, *touttes voies* (toutefois), quand nous avons bien

(1) Cette préface ne se trouve donc pas dans l'édition du *Grand Coutumier* donnée en 1868 par MM. Laboulaye et Dareste (Paris, in-4°), édition antérieure à la découverte de M. Léopold Delisle. « Il faut avouer, disent les savants éditeurs, qu'on ne connaît ni le nom de l'auteur du *Grand Coutumier*, ni l'année où il a été écrit. Des textes et des arrêtés qui composent son livre, il résulte qu'il a vécu dans le XIV^e siècle. » (P. 20).

(2) Albeiges pour Ableiges.

assayé le siècle qui court, il nous a esté *lail* du temps passé ainsy par nous perdu, bel de nous retraire en nostre pays et vivre *atrempeement* et nous gouverner selon justice et selon raison, car qui ainsy vit, il acquiert bon nom et si ne peut avoir *souffreté*, selon ce que dit le prophète : « *Nunquam vidi justum derelictum, neque semen ejus querens panem* ». Et pour ce que je vois que vous, qui estes jeunes enfans et qui estes ou feu de vostre jeunesse, commenciez ad ce ensuivre jeunement et *enfancement* les joeunes et *folyeuses* traces de vos prédécesseurs, et vous mettez jà au chemin et errer ça et là, et que je croy bien que, quant vous en serez saoulez, vous *revenrrez es mettes* de raison, quant vostre jeunesse sera *refridée* et *meurée*, se Dieu le veult que vous vivez ja tant sans deshonneur ou reprouche, de laquelle Dieux vous vueille garder, et pour vous donner *aucun* (quelque) petit commencement des termes de justice et d'en avoir *aucun* (quelque) commencement et *aucune* congnoissance et de les entendre *aucunement* et il vous plaist à y *repaïrer*, je ay dès longtms encommencié à conqueïllir et assembler plusieurs mémoires et oppinions des saiges, que je, qui petitement suis fondé pour estudier en grans livres ne en grans ou haultes sciences, ay *quis* et *serchie* en plusieurs petiz livres et petis traictez, puis ça, puis là, en grant peine et en grant cure : car il est plus fort à homme de petit sens et de foible esprit, comme je suis, de faire une très petite besongne que à ung grant saiges *homs* ne seroit d'en faire une grande. Et à présent que je suis à plus grant loisir et moins embesongné que je n'ay plusieurs fois esté, les ay mises en ordonnance et par chapitres. Et ne vueillez mie avoir en despit cette petite compilacion pour *ce se* je l'ay faite. Car le bien qui y est, s'aucun peu en y a, ne vault de rien moins pour mon insuffisance. Et en vérité ce qui y est, je l'ay trouvé et *aconqueïlly* d'autre part, et *acquiésté* sur aultruy *seens*. Et ne vueillent mie les lisans penser que je vueille demonstrer ne tenir pour *saige* ne pour docteur moy qui ay *greigneur* mestier d'estre *aprans* que de vouloir aultruy aprendre mais l'amour et l'affectueux désir que j'ay en vostre commencement et ce que vous, à qui je parle, n'estes encores que jeunes enfans, et aussi que il convient avant *encommencier* l'a b c que l'en puist savoir ne entendre sa gramaire, le m'a fait entreprendre. Et certes, dès long temps, a, comme dit est, que je le commençay pour deux causes : l'une, pour moy oster d'oisiveté, qui est maïstresse et naissance de tous vices, et aussi pour mon plaisir, car je y prins plus grant plaisir, quant je viz que aucuns de mes amis et compaignons plus saiges que moy le me louèrent et en prindrent plusieurs parties, puis ça, puis là, sans aucun commencer en ordonnance, car encores nulz ne l'a tout. L'autre cause et la seconde fu que vous y veissiez, quant il vous plairoit, se plaisir y povez avoir, ce que je vous conseille et amonnesté tant comme je puis ; et aussi que je voy bien que en aultre testament vous pourray-je peu laisser : car j'ay peu d'aultres biens, dont il me déplaist, pour cause de moy principalement, et de vous après. Et saïchez que la *cure* que j'ay eue de plusieurs besongnes où il m'a convenu occuper pour avoir ma vie et mon estat, m'a plusieurs fois interrompu a achever mon dit livret, et encores ne y *preïsse* je mie fin, se ce ne feust ce que, pour la cause dessus dicte, il m'est

nécessité de labourer autre part, et aussi y a t il assez commencement pour vous ; car le scens naturel, que Dieu vous a donné, vous *donra*, se il luy plaist, et parfera le *remanent*, et le commencement qui est légier vous donra congnoissance et entendement du plus fort ; mais quant l'en *mescongnoist*, et ygnore du tout le comceement et les termes des choses, c'est trop fort que l'en ait vraye congnoissance de la parfaite science qui en despend. Si le veuillez prendre en gré et prier pour moy s'il vous plaist.

Mes très chiers et amez nepveux, veuillez savoir que la première partie de ce livre parle des ordonnances royaulx, sur le nombre des gens du Parlement et du Chastelet, des gaiges de bataille, des droiz royaulx, des ordonnances faictes sur les eaues et forestz, des serements que les baillifs font, des ordonnances faictes sur le fait des bourgeois ; comment les mestiers de Paris doivent estre gouvernez, et de plusieurs aultres ordonnances.

La seconde partie de ce livre *desclairre* qu'est justice, qu'est droit, qu'est usage, qu'est stille, qu'est coustume, qu'est amortissement, qu'est franc alleu, qu'est saisine en fief, et plusieurs autres choses contenues en ladite table.

La tierce partie de ce Livre parle de l'office des advocats, de l'office des procureurs, de la manière de procéder en court laie, et des deppendances contenues et escriptes en la table.

La quarte partie parle de l'office du juge, tant sur le civil comme sur le criminel, des debas qui sont et pevent escheoir entre le juge lay et le juge de l'église, et de plusieurs autres choses qui en deppendent et qui sont en la table.

De cette épître, il résulte que *Jacques d'Ableiges* a mis la dernière main à son ouvrage pendant qu'il était bailli d'Evreux, au mois de mars 1387, date à laquelle on peut fixer l'époque de la rédaction du Grand Coutumier. « Le nom de Jacques d'Ableiges appartient désormais à l'histoire littéraire de la France », conclut M. Léopold Delisle.

D'après plusieurs documents copiés dans le manuscrit, on peut suivre le *curriculum vitæ* de Jacques d'Ableiges. Il était, en 1371, secrétaire du duc de Berry : « Nous avons servi, dit-il dans sa préface, de grands seigneurs et des plus grands du royaume auprès du roi ». Le 29 avril de cette année, « mon dit seigneur le duc de Berry » lui fait un don « de grâce especial » pour avoir « un roncín (cheval) pour soy monter en sa compagnie » (Arch. nat. Reg. KK 251 fol. 33 V°).

Mais la Cour des princes, théâtre de tous les plaisirs, est aussi pleine de périls, et notre sage magistrat semble y avoir oublié le vieil adage qu'il rappelait fort opportunément à ses jeunes neveux : « Les passions volages renversent l'esprit même éloigné du mal ». Et donc, en l'an 1376, une aventure désagréable, résultant d'une amitié trop prononcée envers

la femme de son ami *Nicolas Odde*, lui attira de la part de ce dernier une blessure sérieuse. L'affaire n'eut pas de suites. Odde obtint peu de temps après des lettres de rémission de Charles V. On comprend alors que, dans la préface de son *Grand Coutumier*, Jacques d'Ableiges ait exhorté ses neveux Colin, Jeannin, Perrin et Robin, à imiter la conduite de leur grand-père et non la sienne.

En 1380, il est bailli de Saint-Denis. Le village d'Ableiges était une paroisse dont le patronage appartenait à l'abbaye de Saint-Denis. Cette circonstance explique les rapports de Jacques d'Ableiges avec la célèbre abbaye. Dans le *Grand Coutumier* se trouve, à la date de 1380, une « Instruction sur la garde et le gouvernement de la Geôle » faite l'an CCCIIIxx (1380) par Jacques d'Ableiges *lors bailli de Saint-Denis* (Mnsc. Lichnowski, fol. 19 V°).

La même année, il était bailli de Chartres, comme il appert par deux quittances données à des chevaliers qui servaient « es présentes guerres du roy nostre sire en la poursuite des Englois » (Bibl. nat. Clairambault Vol 3, p. 9, et vol. 20, p. 1.413).

Depuis 1385 jusqu'en 1388, Jacques d'Ableiges est bailli d'Évreux, de Breteuil et de Conches. En cette qualité, il eut à traiter des questions fort délicates se rattachant à la confiscation des biens de Charles le Mauvais. Il dut quitter l'administration royale en 1389, on ne sait pour quelle cause ; toujours est-il que le 7 juillet 1389, il accepte l'emploi de maire du Chapitre de Chartres et prête serment en cette qualité entre les mains de Jean Acarie. (D'après M. de L'Épinois, *Hist. de Chartres*, t. II, p. 52).

En 1391, on le voit avocat au Châtelet, assister le Prévôt de Paris dans une procédure contre Henri le Templier (Reg. criminel du Châtelet de Paris du 6 sept. 1389 au 18 mai 1392, publié par Duplès-Agier, Paris 1864, in-8°, t. II p. 71).

Enfin, un document du 27 août 1411, tiré des « *Extraits des Registres d'audience du Châtelet* (msc Clairambault, 763, p. 37, Bibl. nat.) nous apprend 1° que Jacques d'Ableiges eut un fils, nommé aussi Jacques, et né postérieurement à la rédaction du *Grand Coutumier* ; 2° que Jacques d'Ableiges et sa femme Françoise de Bray (un nom resté dans la contrée) étaient morts avant 1411.

Le document précité est un acte d'émancipation en faveur de leur

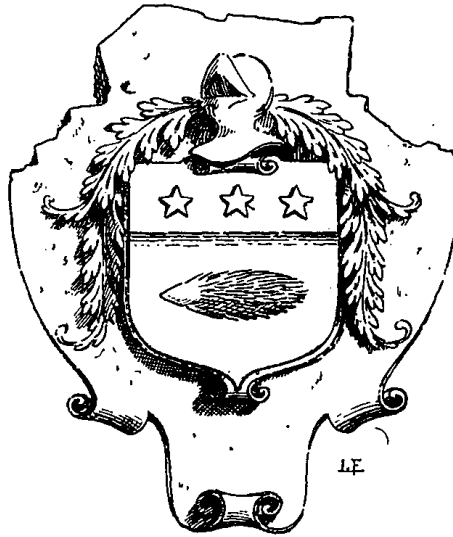
filz et une reddition de comptes par les tuteurs de ce dernier. Le voici dans sa teneur originelle :

27 aoust 1411. — Au tesmoignage de Jehan d'Ableiges cousin (1), Simon de la Rue, aussy cousin à cause de sa femme, M. Helye de Jaugoulon amy et affin (*affin*, de affinité : parent). M. Hugues Rapioust amy et affin de Jacques d'Ableiges, filz de feu honorable homme et sage M. Jacques d'Ableiges, par la feu Françoise de Braye, jadis sa femme, qui tous ont affermé ledit Jacques d'Ableiges estre assez aagé et sage pour avoir le gouvernement de sa personne et biens, luy a esté donné le gouvernement de sa personne et biens, après que M. Estienne de Bray et Jehan du Chesne, ses tuteurs, luy ont rendu bon et fidèle compte de l'administration de ses biens.

Sources : Ajouter aux références déjà mentionnées dans le cours de l'article : *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. LXXVII (juillet-octobre 1916). Tome XXXV (1911). *Mém. de la Société de Paris et de l'Île-de-France*, t. VIII (1881).

(1) C'est le Jehannin, cité parmi les quatre neveux, au début de la préface du *Grand Coutumier*.

II



LES MAUPEOU D'ABLEIGES

Au xvi^e siècle, honorable homme *Vincent Maupeou*, notaire au Châtelet de Paris, et *Marie Bastonneau*, son épouse, fille d'un autre notaire royal, avaient eu quatre enfants qui, solidement établis dans le monde, commençaient à jeter quelque éclat sur leur maison jusqu'alors ignorée : *Michel*, receveur des finances du Languedoc, puis maître des Comptes, à Paris ; *Pierre*, trésorier de la maison du duc de Joyeuse ; *Marguerite*, femme de Guillaume de la Barre, médecin ordinaire du roi ; enfin, *Gilles*, ancêtre des comtes d'Ableiges, objet de cette étude.

**

C'est en 1614, le 1^{er} novembre, que Gilles I^{er} de Maupeou achète la moitié de la seigneurie d'Ableiges avec le château, pour 39.000 livres, à la succession de feu Messire Hugues Fourmaget, greffier des Requêtes du Palais. Gilles de Maupeou, conseiller d'Etat, intendant et contrôleur général des Finances sous Henri IV, avait épousé Marie de Morely, fille

d'un maître des Requêtes, seigneur de *Brécourt*, près Labbeville. Ses lettres d'anoblissement, où il figure lui, et son frère Pierre, remontent au mois de janvier 1586.

L'Hôtel des Maupeou, à Paris, se trouvait sur la paroisse de St-Jean-en-Grève, dans la vieille rue des Mauvais-Garçons. Ils portaient pour armes : « d'argent au porc-épic de sable ».

Devenu propriétaire d'Ableiges, le nouveau seigneur se hâte d'acquérir de nombreuses terres labourables, des prés, bois, cens, rentes, droits de haute, moyenne et basse justice, des fiefs importants et enfin la seigneurie voisine de la Villeneuve-Saint-Martin. De 1617 à 1623, les contrats conservés aux Archives Départementales nous font connaître Guy du Verger, seigneur de Courcelles, Marie Legrand, veuve de M. de Sacy, Jean du Bray, écuyer, sieur des Bandox, archer des gardes du Corps du roi, receveur de la terre d'Ableiges, Pierre Marchand, bourgeois de Paris, messire Jehan Germain, curé d'Ableiges et nombre de petites gens, laboureurs ou artisans empressés de vendre ou d'échanger à des conditions avantageuses pour eux, des domaines qui, incorporés à la nouvelle chàtellenie, lui donneront, dans quelques années, une importance telle qu'un marché et une foire y seront établis et que le titre de comté lui sera décerné par le roi Louis XIV. Jusqu'à la Révolution, ce comté sera l'apanage des aînés de la branche connue sous le nom des Maupeou d'Ableiges, et tous porteront le prénom de *Gilles*.

Gilles I^{er}, auteur de cette illustre lignée, eut cinq enfants, un fils et quatre filles. L'une de celles-ci, *Elisabeth*, mourut supérieure du premier monastère de la Visitation de Paris. La correspondance de Saint Vincent de Paul nous la fait connaître comme une religieuse extrêmement remarquable : d'abord supérieure des Visitandines de Caen, où elle s'associa aux œuvres apostoliques du grand missionnaire normand, saint Jean Eudes — que nous rencontrerons à Ableiges, en 1661 — puis fondatrice du monastère de Bayonne où l'avait appelée son neveu, François Fouquet, évêque de cette ville.

Mais la plus célèbre des filles de Gilles d'Ableiges fut Marie de Maupeou, épouse de François Fouquet, maître des Requêtes et ambassadeur en Suisse. Parmi leurs douze enfants, personne n'ignore le fameux intendant Nicolas Fouquet, vicomte de Vaux (1), qui, selon son dernier

(1) *Vaux-le-Vicomte*, commune de Maincy (Seine-et-Marne).

historien, Marcel Boulanger, « vit tant de grandeur et de misère réunies dans un même destin ! ». On sait combien durement il expia ses malversations ; après dix-huit ans de la plus dure captivité, dans la forteresse de Pignerol, la mort vint l'arracher à ses maux, en mars 1681. Sa mère lui survécut une année : un même tombeau les réunit tous deux dans l'église de la Visitation. Marie de Maupeou, au dire de tous ceux qui l'ont connue, était regardée comme une sainte. On lui prête ces mots, lorsqu'elle apprit la disgrâce de son fils : « Je vous remercie, ô mon Dieu. Je vous avais demandé le salut de mon fils : en voilà le chemin ! ». Saint Vincent de Paul disait : « Si par malheur l'Évangile était perdu, on en retrouverait l'esprit et les maximes dans les mœurs et les sentiments de Madame Fouquet ». Il ajoutait : « Elle rend la piété si aimable qu'elle anime tout le monde à s'y attacher ». Exilée de Paris, Ableiges la reçut pour y ensevelir sa douleur et, loin du bruit du monde, épancher son âme dans la prière et dans les bonnes œuvres. Sa vie, du reste, fut un continuuel exercice de la charité ; elle n'employa son crédit, en ses jours heureux, que pour seconder Saint Vincent de Paul dans toutes ses entreprises. Très nombreuses sont les lettres du saint qui bénissent la mémoire de cette « mère du pauvre ». En voici quelques-unes :

« Du 11 août 1657. Au Supérieur de la mission de Saint-Quentin : « Il y a une aumône de 500 livres que Mme Fouquet vous prie de prendre et d'en tirer lettre sur elle-même, outre les 250 livres que vous avez déjà prises et qu'elle dit avoir acquittées pour habiller les pauvres de Ham et du gouvernement. Si elles ne suffisent pas, vous en donnerez avis à ma dite Dame ». Ailleurs, il prévient Mme de Herse « que Mme Fouquet prête sa maison de Paris aux Dames de la Charité, pour y tenir leurs assemblées ».

« On travaille, — écrit-il à Philippe Le Vacher, frère du Consul d'Alger tué à la bouche d'un canon, — à faire rétablir des aumônes de l'hôpital des forçats de Marseille. Mme Fouquet est chargée d'achever cette affaire ». « J'ai adressé à M. Le Vacher par ma dernière, un billet de Mme Fouquet à ce que MM. les administrateurs de l'Hôpital des forçats, prennent 2.000 livres pour contribuer d'assister les malades et qu'ils en tirent lettre de change sur Mme Fouquet ». A quelque temps de là, il envoie lui-même une lettre de change de 1966 livres provenant de M. le Procureur général qui les donne d'aumône à l'hôpital des forçats par l'entremise de Mme Fouquet (17 janvier 1659).

Le 12 juillet de cette année, Vincent de Paul mande au frère Jean Parre, à Saint-Quentin, que « Mme Fouquet lui annonce la conclusion de la paix avec le roi d'Espagne ; elle désire que je vous le fasse savoir pour consoler la pauvre frontière. On veut faire effort pour aider les églises désolées à être mises en état... à *aider les pauvres gens à gagner leur vie en leur donnant des outils pour travailler à la moisson* ».

**

Gilles II, qui succéda à son père dans la seigneurie d'Ableiges et de la Villeneuve, avait été reçu, le 13 juillet 1618, conseiller au Parlement, puis en mai 1624, maître des Requêtes. Marié à Jeanne de Creil, fille d'un secrétaire du roi, il eut trois enfants : *Gilles*, troisième du nom, que nous allons retrouver tout à l'heure ; *Claude*, seigneur de la Villeneuve, enseigne au régiment des Gardes, qui mourut glorieusement à la bataille de Lens, à la fin de la guerre de Trente Ans ; et *Suzanne* (alias Adrienne), femme de Michel de Marescot, seigneur de Thoiry, Marc et autres lieux, au comté de Montfort-l'Amaury. Les Marescot étaient alliés aux Marescotti de Bologne. Le père de Michel, Guillaume Marescot, était maître des Requêtes, avocat général de Marie de Médicis et son ambassadeur en Italie. Très lié avec Gilles II de Maupeou, l'alliance de son fils avec la fille de ce dernier n'a rien qui puisse nous étonner.

En juillet 1627, Gilles II fit exécuter d'importants travaux dans l'église d'Ableiges : réfection de la toiture du chœur, de la voûte, des piliers, des murs et d'une travée de la nef ; la somme s'éleva à 600 livres qui furent acquittées par M. et Mme de Maupeou. Il mourut en 1632.

**

Son fils, Gilles troisième du nom, fut reçu conseiller au Parlement le 4 septembre 1645. Assez court fut son séjour à Ableiges, tragique fut sa mort, et mouvementée la vie de sa veuve, Françoise Chouaisne, fille d'un garde des Rôles. Laissons la parole à Tallemant des Réaux. Hâtons-nous toutefois de prévenir nos lecteurs que Mme d'Ableiges, très liée avec saint Jean Eudes, était personne de vertu éprouvée :

« Madame d'Ablèges est fille unique d'un M. Chouesne, garde des rôles des offices de France. Elle est bien faite et avait du bien. On a découvert depuis que ce Chouaisne était amoureux de sa propre fille : il voulait qu'elle logeât avec lui, qui était veuf, mais il devint bientôt jaloux de son gendre. Il

arriva cent brouilleries entre eux. Enfin il lui prit une telle rage qu'un jour que d'Ablèges et lui devaient passer par le bois de Boulogne, il fit mettre deux épées de même longueur dans le carrosse. Ce gendre croyait que c'était de peur des voleurs, mais il fut bien étonné quand son beau-père voulut l'obliger à mettre l'épée à la main contre lui, sous je ne sais quel prétexte. Cela le saisit, de sorte que la fièvre chaude le prit, et dans ses rêveries, il croyait toujours voir son beau-père l'épée à la main contre lui. Il mourut au bout de quelques jours. Sa femme ne veut plus demeurer avec Chouesne et se retire à Ablèges, dans le Vexin français, avec un petit garçon dont elle était accouchée depuis la mort de son mari. Là, elle fut enlevée trois ou quatre mois après, et d'une façon bien rude. On a dit que son propre père y avait consenti pour se venger de ce qu'elle ne voulait pas se loger avec lui. Ce fut un gentilhomme de Picardie nommé Pardillan, assisté de Varicarville et Saint Valéry, gentilshommes du Vexin, ses oncles. Ils l'enlevèrent de l'église du village où elle entendait la messe, la lièrent sur un cheval, et parce qu'elle n'avait que ses mules de chambre, ils les lui attachèrent par dessous les pieds avec une serviette. En cet état, ils la mènent dix lieues au grand trot, au bout desquelles ils rencontrèrent un carrosse ; de là ils la conduisent au château de Dieppe et lui font faire tout ce chemin là sans manger. Dès qu'ils y furent arrivés, Montigny, le gouverneur, et sa femme, en sortirent. Je crois qu'ils ne voulaient point être compris dans ce rapt, et qu'ils avaient ordre de M. de Longueville d'en user ainsi. Les enleveurs voulaient aussi être maîtres de l'enfant ; mais la nourrice, qui était hors de l'église avec son petit, s'était cachée, ou du moins avait caché son enfant dans les herbes ; ils le cherchèrent, mais ne le purent trouver.

A Dieppe, cette pauvre femme n'avait pour la servir qu'une servante qui était aux enleveurs. A toute heure, on lui tenait le poignard sur la gorge ; tantôt on la menaçait de la reléguer dans l'île de S^t Christophe, et quelquefois de la prostituer à la garnison ; tout cela ne l'ébranlait pas ; elle résista toujours et dit qu'elle se tuerait si on lui faisait violence. Les parents font députer un conseiller au Parlement de Paris ; ce fut Sarrau. Il alla à Dieppe avec des archers mais cela ne servit de rien : M. de Longueville protégeait les ravisseurs. Enfin on présenta une lettre à la reine au nom de la victime. Cette lettre fut imprimée : elle était de bon sens ; on disait qu'une de ses parentes, Mlle d'Argouges l'avait faite. Il y avait pourtant un endroit assez plaisant : cette affligée disait qu'elle « étoit veuve d'un aimable mari qui avait des qualités *qu'elle ne rencontrerait jamais* ». C'était à dire qu'elle n'était pas autrement résolue à pleurer toujours le défunt. Les ravisseurs furent contraints de la rendre. Cette affaire là nuisit à M. de Longueville, et la reine le lui fit bien connaître quand un parent de feu Bourneuf, son trésorier, eut enlevé la fille de son carrossier, car elle lui reprocha que ses gens ou ses amis faisaient toujours des violences, et il fallut rendre cette fille comme Mme d'Ableiges.

Depuis, Mme d'Ableiges a épousé un homme de quelque âge nommé La Grange, sieur de Neuville ».

De son premier mariage avec M. de Maupeou, elle avait eu un fils, Gilles, quatrième du nom, né quelques semaines après la mort de son père. On le voit, dans différentes pièces de nos archives, en 1650 sous la tutelle de sa mère. Son tuteur s'appelle M^{re} François Tassin : il figure au partage des biens de Mme de Marescot, sa grande tante, veuve de Michel de Marescot, en son logis du Cloître St-Merry. Veuve une seconde fois, en 1666, et agissant en qualité de tutrice de son fils, Mme Françoise Chouaisne demeure très attachée à Ableiges : elle fait, à cette époque, une importante acquisition de 66 arpents de terre à Ableiges, Courcelles et la Villeneuve, d'une demoiselle Perrette Dumont, demeurant à Paris, en la maison de Mme de Miramion, rue des Bernardins.

Comme ses descendants, Gilles IV fit sa carrière dans la magistrature : maître des Requêtes, intendant à Poitiers et à Tours. Ableiges et la Villeneuve lui doivent leur érection en châtellenie : les lettres en sont du 17 février 1671.

Février 1671

Erection d'Ableiges en Châtellenie, avec Foire et Marché pour M. Gilles de Maupeou

« LOUIS par la grâce de Dieu roy de France et de Navarre à tous présents et avenir Salut. Mettant en considération et en bonnes qualités de notre cher bien aimé *Gille de Maupou* chevalier seigneur d'Ableige et la Villeneuve Saint Martin et les grands services qui nous ont été rendus, à nos prédécesseurs rois Louis treize et Henri le Grand nos très honorés père et ayeul de glorieuse mémoire depuis plus de quatre vingts ans, scavoir par feu notre amé et féal *Gille de Maupou* père de l'exposant en la charge de conseiller en notre Cour de Parlement de Paris, par autre *Gille de Maupou* son ayeul en pareille charge de conseiller en notre cour et depuis en celle de maistre des requêtes de notre hostel dont ilz sont decedez revestus et encore par autre *Gille de Maupou* bis ayeul de l'exposant en celle d'Intendant et controlleur général des finances qu'il a exercée pendant près de cinq années et nous promettant aussi que l'exposant qui est le seul mâle resté de leur famille succèdera à leur zèle et affections pour leur service, bien informé que lesdites terres et seigneuries d'Ableige et la Villeneuve-St-Martin qui luy appartiennent sont joignantes et contigues où l'exposant a un très beau château plusieurs autres bâtiments decorez d'un beau parc, prez, terres, bois taillis et de haute futaye, droit de justice haute, moyenne et basse à cause du fief appelé le Perchay qui s'estend es deux paroisses où il la fait exercer sous le titre de la

Prevôté dont les aveux ont été rendus tant en notre chateau de Pontoise qu'en Chambre de nos Comptes à Paris, et nommément par l'exposant, le troisième septembre 1668, reçu en notre chambre des Comptes, qu'à lui seul appartiennent les droits honorifiques prééminence, bancs et litte dans les églises desdites paroisses, terres et seigneuries dont relèvent plusieurs autres fiefs et où appartiennent tous les cens, rentes, champarts et autres droits seigneuriaux et feodaux qui composent un revenu très considérable et plus que suffisant pour supporter le titre et dignité de chatelain : A ces causes, Voulant favorablement traiter ledit exposant, de notre certaine science grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, nous avons audit fief du Perchay joint, uni et incorporé, et par ces présentes signées de notre main, joignons et unissons et incorporons lesdictz fiefs, terres et seigneuries d'Ableiges et la Villeneuve-St-Martin pour ne faire et composer à l'avenir qu'un seul et même fief que nous avons de nos mêmes grâce et autorité que dessus, créé, érigé, décoré et élevé, créons, érigeons, décorons et élevons en titre, nom et dignité de chatellenie pour user et en jouir par l'exposant, ses successeurs et ayans cause à l'avenir et à toujours audit titre, nom et dignité de chatellenie d'Ableige, et faire exercer ladite justice dans tous les terroirs et étendue desdites deux paroisses, et sur tous les habitans desdites terres et seigneuries, et pour cet effet, promis de faire construire au lieu qu'il jugera plus commode aux habitans, un auditoire pour y tenir plaid et rendre justice, mettre poteau avec ses armes, bâtir et élever fourche patibulaire à quatre piliers en tel lieu et endroit qu'il verra bon estre en l'étendue desdites terres et seigneuries. Voulons qu'il se puisse dire et qualifier tel à l'avenir en tout acte, qu'il jouisse des honneurs, prérogatives et prééminances dont jouissent les autres chatelains de notre royaume et país du Vexin le francois. Que tel il soit reconnu par tout, que les dits officiers exercent la ditte justice, intitulent leurs actes et jugemens de laditte qualité sans aucune mutation de ressort, qui est d'en relever comme ils ont toujours fait de la ditte justice de notre chatellenie de Pontoise, ny contrevenir aux cas royaux, et sans aussi que pour raison de laditte qualité de chatelain, lesdits vassaux et habitans sont tenus à autres de plus grands droits et pour plus grande déclaration de laditte terre fertile à blés, de bestiaux et autre denrée, nous avons de nos mêmes grâce et autorité que dessus créé et établi, créons et établissons audit lieu d'Ableiges un marché le Vendredy de chaque semaine, et deux foires par chacun an, le quatrième juillet et premier septembre auxquelles nous voulons que tous marchands puissent aller séjourner et retourner, vendre, acheter et débiter toutes sortes de marchandises licites et permises, sous la liberté des autres foires et marchés de notre país du Vexin le francois et chatellenie de Pontoise et à charge qu'à quatre lieues à la ronde il n'y aura autres marchés et foires sans que les présentes puissent préjudicier et qu'échéant à jour de feste solempnelle ils seront remis au lendemain, permis au sieur de Maupou de faire bastir halle, bancs et échoppes pour la sûreté des marchands et marchandises et percevoir le droit pour ce deû sans toutefois qu'on puisse prétendre aucune franchise, privilège et exemption préjudiciable à nos droits

et aussi à condition que ladite terre tombante en la possession de personnes de la Religion prétendue Réformée, il n'y sera fait aucune presche, assemblée ni exercice de laditte religion prétendue réformée. Si donnons en mandement à nos amés et féaux gens tenant notre Cour de Parlement et Chambre de nos Comptes à Paris, et autres nos justiciers et officiers qu'il appartiendra, que ces présentes ils fassent registrer, et du contenu en icelles jouir et user le dit sieur de Maupeou, ses hoirs, successeurs et ayans cause pleinement, paisiblement, perpétuellement, cessant et faisant cesser tout trouble et empeschement au contraire, car tel est notre plaisir et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours nous avons fait mettre nore scel à ces présentes sauf en autre chose notre droit et l'autruy en toutes. donné à Paris au mois de février lan de grâce 1671 et de notre règne le 28^e. Signé Louis » et sur le reply : par le Roy, Phelippeaux ; et à côté : Visé : Séguier, pour servir aux lettres d'érection de chatellenie avec établissement de foire et marché ; et plus bas : registré ouy le procureur général du Roy, pour être exécuté selon leur forme et teneur à Paris en Parlement le 17^e février 1671 signé Du Tillet ; et de l'autre côté est écrit : Registré en la Chambre des Comptes ouy le Procureur général du Roy, informations préalablement faites de la valeur, qualité, circonstances et dépendances des dittes terres d'Ableige et La Villeneuve-Saint-Martin par M^{re} Luc le Brouce Conseiller du Roy maistre ordinaire en laditte Chambre à ce commis, pour jouir par l'exposant de l'effet et contenu en icelle selon leur forme et teneur, ce 14 mars 1671. Signé Richer, et controllé avec paraphe. »

Ces lettres ont été registrées au Parlement le 17 dudit mois (février) et a la Chambre le 1 mars suivant. — au Présidial de Senlis le 17 décembre audit an 1671 et à Pontoise le 23 février 1672. Le 12 mars 1692, la terre d'Ableiges fut érigée en comté.

*
**

Une ère de prospérité s'ouvre désormais pour l'humble village vexinois : marchés, foires, réceptions somptueuses au château à l'occasion de la saint Gilles, qui coïncide avec l'époque des chasses, toute cette vie intense répand une large aisance dans le pays. Fait significatif : le chaume qui couvrait les maisons est remplacé par la tuile et dans les constructions, la brique fabriquée sur place, est substituée à la terre battue. Est-ce pour témoigner discrètement leur reconnaissance que les paroissiens présentèrent, en 1678, au Grand Vicaire de Pontoise, par leur curé, messire Marc Antoine Villot, une supplique exposant que « de tout temps ils auroient esté meuz d'une singulière piété et dévotion envers le glorieux *Saint Gilles*, et qu'en conséquence il leur soit permis d'ériger en l'église une confrérie sous le nom, titre et invocation de ce saint ». La permission fut accordée aussitôt et dorénavant, à la foire du 1^{er} sep-

tembre s'adjoignit un pieux pèlerinage en l'honneur du saint, spécialement invoqué pour la santé, et la protection des enfants.

M. de Maupeou ne s'intéressait pas moins au côté religieux et moral de la population. Des règlements de police intervinrent pour la fermeture des cabarets pendant les offices du dimanche, et à partir de 10 heures du soir. Il eut soin de l'instruction et la voulut *gratuite* ; des pasteurs, dont quelques-uns remarquables par leur savoir et leur zèle, entretenirent dans le peuple la foi des ancêtres, malgré des tentatives de propagande protestante du ministre d'Avernes. On vit, en 1661, l'un des plus illustres apôtres de l'époque, le grand missionnaire normand, Saint Jean Eudes, répondre au désir des nobles châtelains, dont il était connu et apprécié, en acceptant de prêcher une mission. La relation de cet événement ne nous est pas parvenue, mais comme partout ailleurs, le succès dut couronner les travaux de l'apôtre des villes et des campagnes. Il nous reste cependant de son séjour à Ableiges un curieux récit que ses historiens ont rapporté, à la date du 22 juillet 1661. Ils nous le montrent célébrant la messe dans l'église. Là, durant un terrible orage qui menaçait cet édifice d'une ruine totale, il conjurait Notre Seigneur de lui faire souffrir tous les maux plutôt que de permettre qu'il l'offensât jamais de propos délibéré. On nous rapporte également les belles pensées que lui suggérèrent les éclats de la foudre, et qu'il consigna par écrit quelques instants après.

Gilles IV décéda le 11 mai 1727, âgé de 80 ans. De son mariage avec dame *Marie Guillemain*, fille de *Jean-Marc*, seigneur de Courchamps, secrétaire du roi, il avait eu Marie-Charlotte et Gilles V, qui suit.

Ce serait à leurs libéralités qu'il faudrait attribuer le beau rétable en bois, blanc et or, du maître-autel de l'église, au sommet duquel on lit le mot grec *Mysterios*, deux fois répété, qui encadre une toile représentant la Charité de Saint-Martin, patron d'Ableiges. (1)

Gilles Marie de Maupeou, cinquième du nom, né le 27 janvier 1680, seigneur comte d'Ableiges, donne tous ses soins à l'exploitation de son

(1) Une restauration récente (1936), exécutée par les Beaux Arts, a remis le chœur dans son état primitif. Le rétable qui obstruait le chevet a été placé dans la nef dont il orne avantageusement le mur du côté sud. Le chœur, du XIII^e siècle, est accompagné de deux chapelles latérales. Dans celle de droite, au dessus de l'autel, tableau de LESUEUR (Scène de la Vie de Sainte Cécile). Dans celle de gauche, statue en pierre de la Vierge à d'Enfant (XIV^e siècle).

domaine et au bien-être de ses sujets. Nous apprenons par les nombreuses pièces d'archives qui nous restent, que le revenu d'Ableiges consiste en une grosse ferme attenante au château et affermée 5.000 livres bon an mal an (60.000 francs au moins de nos jours). Il y a deux moulins sur la rivière de Viosne : celui d'En-haut fait partie de cette ferme ; celui d'au-dessous est loué 700 livres : ils sont qualifiés « moulins à blé et à papiers ». Avec le village de *La Villeneuve* et une multitude de droits seigneuriaux, cens, rentes, redevances en grain, en volailles, la terre d'Ableiges, une des meilleures du Vexin, justifiait pleinement l'estime de ses propriétaires. Le château est assez considérable mais les dedans « sont mal ajustés ». Le jardin qui tient à la maison possède de belles allées de charmilles ; il y a cours et basses-cours. En face, de l'autre côté de la rue, s'étend le parc, clos de murs, contenant 200 arpents. La population compte 40 feux, environ 200 habitants et la cure vaut 600 livres de revenu net.

Gilles V mourut le 13 mars 1745, âgé de 65 ans ; il fut inhumé dans le caveau seigneurial, sous le chœur de l'église. Son épitaphe nous a été conservée. Il y est qualifié « seigneur comte d'Ableiges, la Villeneuve Saint-Martin, Chamblay et autres lieux, conseiller d'Etat, doyen d'un des quartiers de m^{rs} les maîtres des Requêtes ordinaires du Roy, Commissaire général des postes et messageries de France ».

Quelques années avant, de concert avec dame Catherine Joubert de Bouville, sa femme, tous deux avaient fondé dans l'église d'Ableiges, un service qui devra être célébré à perpétuité après leurs décès : A cette occasion, ils donnent à la fabrique « un horloge garni de ses roues et mouvements de fer, avec la cloche sur laquelle le marteau dudit horloge avait coutume de frapper, pesant ladite cloche 72 livres de métal, le tout estimé 150 livres, ainsi que différentes sommes et redevances ».

Gilles V laissait deux filles et un fils, qui sera le dernier comte d'Ableiges avant la Révolution. L'aînée de ses filles épousa Jean Mathias de Riquet, sieur de Bon-Repos, président à mortier au Parlement de Toulouse ; ce fut lui qui acheva, avec son frère Paul, comte de Caraman, le canal du Languedoc, commencé par leur père en 1666, mort avant l'achèvement de cette œuvre gigantesque, usé par le travail et les difficultés.

**

Gilles Charles Félix, sixième du nom, né en 1721, conseiller honoraire au Grand Conseil, demeure à Paris, rue des Fossés-du-Temple, paroisse Saint-Gervais ; il déploie une grande activité dans sa terre d'Ableiges.

Il fait aveu et dénombrement de sa terre et seigneurie d'Ableiges. en 1759, au marquis de Gouy, baron de Chars ; prend à rente de Denis Binet, une maison dans la rue du Château pour 12 deniers parisis de cens et 12 livres tournois de rente ; conduit à bien une procédure contre Jérôme Choisnel, pour faire réunir au domaine utile d'Ableiges une maison, rue du Moutier, grevée de trois deniers de cens et de sept pichets d'avoine de rente ; fait passer reconnaissance par les marguilliers de Saint André de Pontoise qu'ils sont détenteurs de plusieurs héritages en sa censive et qu'ils doivent fournir homme vivant et mourant ; achète le douzième dans les seigneuries d'Us et de Courcelles, à Gaspard Maximilien, marquis d'Elèvemont ; passe baux des moulins à Pierre Mouchelet, de la ferme à Pierre Delacour, moyennant 4.500 livres. Ce Nicolas-Pierre-Antoine Delacour deviendra bientôt député du Tiers, aux Etats-Généraux.

Reconnaissant des bons soins dont l'entoure son personnel, nos archives gardent le témoignage de ses libéralités. Le 15 janvier 1779, il constitue 1.000 livres de rente viagère à Denis Porcher, son valet de chambre, et à Barbe Dobin, sa femme ; au début de la Révolution, le 27 octobre 1789, il ajoute encore 200 livres au don précédent. Il est dit habiter alors rue Poissonnière, paroisse Saint-Eustache, et les bénéficiaires de sa bienveillance, désormais en retraite, demeurent rue et paroisse Saint-Paul. Enfin, au nombre de ses donataires, il faut encore citer messire Joseph Lemanceau, prêtre du diocèse de Tours, actuellement à Paris, rue Culture Sainte-Catherine, paroisse Saint-Paul, auquel il assure 400 livres de rente viagère, le 11 février 1786 ; l'abbé Ravot d'Ombreval, chanoine de la Sainte Chapelle, à qui il sert une rente de 2.500 livres, ainsi qu'aux dames Chrétien et de Buissy, et 1.000 livres en viager à Mlle Louise Willems.

**

Le château d'Ableiges s'élevait non loin de l'église, en face, sur le plateau, le long de la route de La Villeneuve. C'était un ancien manoir

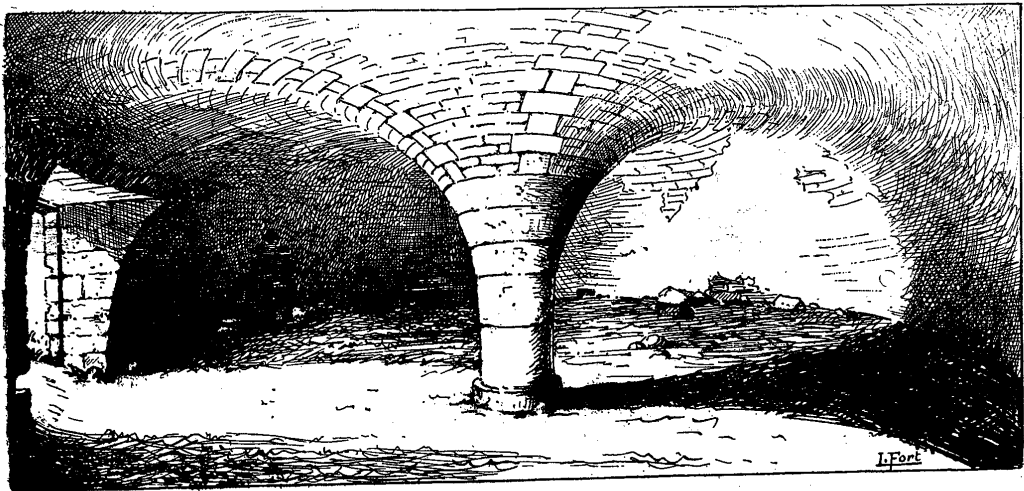
Gilles Charles Félix
le 15 janvier 1779

dont quelques parties remontaient au xiv^e siècle : elles présentaient des fenêtres à croisillon dont l'embrasure était garnie de sièges de pierre. La façade avait été refaite à la fin du xv^e siècle. Vendu comme bien national à la Révolution, il fut en partie démolie par la bande noire, et les derniers bâtiments disparurent en 1886. Il n'en reste plus que des pans de murs où l'on voit encore le cintre d'une porte. En face, de l'autre côté de la route, on a encastré dans le linteau qui surmonte une grille d'honneur, les armoiries provenant du château.

De sa décoration intérieure, le Musée Tavet, à Pontoise, conserve précieusement dans une salle du deuxième étage, une suite de toiles peintes, en parfait état, de l'époque de Louis XV, représentant des scènes chinoises, dans le goût du temps.

Sous le bois touffu qui couvre l'emplacement où fut jadis la demeure seigneuriale, obstruée par des arbrisseaux et des lianes, une ouverture cintrée donne accès dans deux très belles et vastes caves voûtées en plein cintre ; dans l'une d'elles s'ouvre l'entrée d'un escalier qui descend profondément sous terre et aboutit à une salle voûtée sur croisées d'ogives du xii^e siècle, soutenues par un pilier central, le tout parfaitement appareillé. A main droite, au fond, une ouverture pratiquée dans le mur, en forme de piscine, éveille en ces lieux l'idée d'une crypte avec un autel pour le Saint Sacrifice. Il semble toutefois difficile de soutenir cette hypothèse, puisque l'église était déjà construite à cette époque. Ne peut-on donner plutôt à ce petit réduit la destination d'une sorte d'armoire ou de cachette pour mettre à l'abri des objets précieux ?

A côté du château s'élevaient les bâtiments d'une des fermes les plus considérables de la région vexinoise. On voit encore, en bordure de la route, une grange du xv^e siècle, de dimensions imposantes, et dans la cour un beau et solide colombier à pied, de la même époque, dont le dessin, reproduit ici, est dû au talent de M. Fort, membre de la Société du Vexin et artiste distingué. Avoir une tour ou colombier dans sa basse-cour, pour des pigeons qui allaient vivre sur les champs des environs, était un droit féodal qui n'appartenait qu'au seigneur haut-justicier. La tour était surmontée d'une girouette ou d'un pigeon en faïence.



COLOMBIER D'ABLEIGES. Rez-de-chaussée.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

I

Madame *François Fouquet*, mère de l'intendant *Nicolas Fouquet*, était fille de *Gilles I^{er} d'Ableiges* et de *Marie de Morelly*. Cette dernière était fille de *Denis de Morelly*, notaire et conseiller du roi. On retrouve celui-ci avec son frère *Nicolas*, aussi notaire du roi, dans les titres de la seigneurie de Vallangoujard (1).

Le 12 février 1601, ils achètent maisons, terres et prés à *Mézières* et à *Vallangoujard*, pour la somme de 3.666 écus deux tiers « que la dame *Espérance Pernot*, épouse de M^{re} *Robert Hurault de l'Hopital*, baron Danneulx, demeurant à Vignay en Beausse », confesse avoir reçu desdits acheteurs.

Les terres de Vallangoujard deviendront plus tard la propriété de Monseigneur *Louis Fouquet*, évêque et comte d'*Agde* (2), comme donataire de dame Marie de Maupeou, sa mère veuve de François Fouquet, conseiller d'Etat et directeur des finances du roi, laquelle avait hérité des dites terres de M. Denis de Morelly, son grand-père maternel. (Acte du 7 août 1690. Déclaration faite à Mgr *Jacques Henri de Durfort*, pair et maréchal de France, seigneur de Vallangoujard. Archives particulières).

II

Les MAUPEOU de BRUYÈRES - NOISY et PERSAN

La branche des Maupeou de *Bruyères* et *Noisy* contracta d'illustres alliances : Pierre de Maupeou, neveu de Gilles I^{er} d'Ableiges, successivement maître des Comptes, président de cette même chambre, épousa *Marie Feydeau de Brou* ; son fils Pierre, président en la cinquième Chambre des Enquêtes, maria sa fille à *Louis Phelipeau*, contrôleur général des Finances et chancelier de France en 1699. Un de ses frères, Guillaume de Maupeou, unit sa fille Anne, en 1694, à *Prosper Bouin*, intendant à Strasbourg, à Paris, et enfin ministre de la guerre. Une autre

(1) Arrondissement de Pontoise, canton de l'Isle-Adam.

(2) Département de l'Hérault, arr. de Béziers, ch.-l. de canton, avant la Révolution, siège d'un évêché.

épousa Jean de Turmenie, maître des Requêtes et garde du Trésor royal.

René de Maupeou, fils de Pierre, fut seigneur de Bruyères et de Noisy-sur-Oise (1), avocat général, puis président en la Cour des Aides en 1609. Il eut six enfants : *René*, vicomte de Bruyères ; *Charles*, capitaine aux Gardes, seigneur de *Noisy* (voisin de Bruyères), mort au service de la France, à Valenciennes, sous Turenne, en 1656 ; *Jean*, évêque et comte de Châlons, en 1660 ; *Nicolas*, seigneur de Noisy, capitaine aux Gardes, mort à Calais, pendant la guerre de Flandre, sous Turenne, en 1667 ; *Louis*, chevalier de Malte, capitaine major au régiment des Gardes, depuis gouverneur de Senlis et d'Ath, en Flandre, mort en 1678, âgé de 82 ans.

René de Maupeou, vicomte de Bruyères, successivement conseiller au Parlement, président en la première chambre des Enquêtes, conseiller d'honneur au même Parlement, mort en 1694, père de huit enfants, eut la gloire de donner deux de ses fils au service du pays : *Antoine*, lieutenant aux Gardes, tué en Flandre avec son frère *François*, aussi officier, mort dans la même guerre, en 1667. Ils servaient sous les ordres de Turenne ; *Augustin*, avocat au Grand Conseil, fut évêque de Cahors ; *Charles* se fit religieux et *Marie* religieuse à l'Assomption.

Enfin, mentionnons *René Charles de Maupeou*, seigneur de Bruyères, président à mortier au Parlement de Paris, qui épousa *Anne de Lamignon*. Il fut le père du célèbre chancelier *Augustin de Maupeou*, seigneur de Persan, garde des Sceaux, disgrâcié par Louis XVI et mort en 1792. Il eut pour secrétaire, pendant ses fonctions de chancelier, un personnage plus tard célèbre, le consul *Lebrun*. Celui-ci légiféra à la Constituante et se spécialisa dans les Finances. Il représentait les gens de droite ; Cambacérès, son collègue, les gens de gauche. Il avait une apparence puritaine, sachant écrire de la même plume rapports diserts et petits vers. (Madelin. *Le Consulat et l'Empire*, p. 45).

Sources de cette deuxième partie : 1° Manuscrits. Archives départementales de Seine-et-Oise, Série E. Ableiges : 1999 à 2032. — Série G. 72, 73, 432. — Archives particulières, dossiers de Vallangoujard et Mézières. — Fonds Pihan de la Forest Bibl. de Pontoise. — Nobiliaire du Vexin, id.

(1) Arr. de Pontoise. *Bruyères* et *Persan*, cant. l'Isle-Adam ; *Noisy-s-Oise*, ca. Luzarches.

2° Imprimés. *Correspondance de St-Vincent de Paul*, publiée par P. Coste, tomes v, vi, vii et viii. — Marcel Boulanger : *Fouquet*. — *Vie de Saint-Jean Eudes*, par le P. Boulay, eudiste, t. III.

— Nous devons en outre de vifs remerciements à M. le Docteur Georget, ancien maire de Pontoise, celui de nos collègues de la Société du Vexin qui connaît le mieux Ableiges. Il a bien voulu nous guider dans l'exploration des souterrains du château et ses intéressants souvenirs ont été mis à profit dans la rédaction de cette notice.
